



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION
Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **mardi 3 octobre 2017 à 19 h 30**, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Adresse : 380-390, rang du Bas-de-L'Assomption Sud
N° de lot : 2 185 894

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser un projet résidentiel intégré dont :

- L'emprise au sol de l'ensemble des allées véhiculaires et des aires de stationnement serait de 44% alors que l'emprise au sol maximale prescrite par le règlement relatif au zonage numéro 300-2015 est de 20 % ou moins de la superficie totale du terrain, autorisant une dérogation de 24%;
- Le nombre de critères environnementaux respectés serait de trois alors que le nombre minimal de critères environnementaux prescrit par le règlement relatif au zonage numéro 300-2015 est de six pour tout projet résidentiel intégré, autorisant ainsi une dérogation de 3 critères environnementaux.

Le tout tel qu'illustré sur le plan d'implantation préparé par M. Pascal Guilbault, arpenteur-géomètre, minute 7966, daté du 6 septembre 2017.

Adresse : 1541, rue des Merisiers
N° de lot : 3 729 096

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser une opération cadastrale visant la création deux lots à des fins résidentielles dont :

- La largeur avant du lot projeté 6 139 069 serait de 15,48 mètres alors que la largeur avant minimale prescrite par le règlement relatif au zonage numéro 300-2015 et le règlement relatif au lotissement numéro 301-2015 est de 18 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 2,52 mètres.

Le tout tel qu'illustré sur le plan projet de lotissement préparé par M. Danny Houle, arpenteur-géomètre, minute 31186, daté du 30 août 2017.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2017.

Donné à L'Assomption, le 6 septembre 2017 et publié le 12 septembre 2017.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville